

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** DEL-2022- 8

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 15
- votants 17
- absents 2

Du mercredi 16 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux le 16 mars, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Affectation du Résultat du
Compte Administratif au titre de
l'année 2021 du Budget
Principal de la Commune de
Bourbonne les Bains**

Étaient présents : André NOIROT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21 mars 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 mars 2022

Procurations : Elie PERRIOT à Christian TROISGROS, Delphine ANDRÉ à Marie-France MERCIER

Étaient absents excusés : Elie PERRIOT, Delphine ANDRÉ

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, propose à l'assemblée, de se prononcer sur l'affectation du résultat du Compte Administratif au titre de l'année 2021 du Budget Principal, et de l'affecter de la manière suivante :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice	413 261.22 €
Résultats antérieurs reportés	482 276.11 €
Résultat à reporter	895 537.33 €
SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	981 965.01 €
REPORT EN INVESTISSEMENT R 001	
	981 965.01 €
REPORT EN FONCTIONNEMENT R 002	
	525 305.95 €
AFFECTATION EN RÉSERVES R1068 EN INVESTISSEMENT	
	370 231.38 €



Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'affectation du résultat du Compte Administratif au titre de l'année 2021 du Budget Principal de la Commune de Bourbonne les Bains comme présentée.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 21 mars 2022

Le Maire

Monsieur André NOIROT